

Pacte de l'automobile

[Français]

J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que cela sera facile pour vous. On dit qu'il n'y a rien de pis que les gens qui ne veulent pas comprendre, mais il y a encore pis, ce sont ceux qui ne veulent pas écouter. Si seulement l'honorable député de Hamilton Mountain avait écouté tantôt lorsque mon collègue en arrière de moi parlait. Celui-ci a justifié clairement les réponses aux questions que le député avait posées, et il a répondu exactement à ces questions. L'honorable député, avant de prendre la parole dans cette Chambre, ne s'est même pas donné la peine d'examiner le dossier, et de lire la première heure du débat qui avait eu lieu, où même l'honorable député de Vaudreuil avait admis qu'il avait eu accès aux 115 décrets du gouvernement. L'honorable député est là pour en témoigner, c'est, monsieur le président . . .

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer, puisque le député, je l'espère, veut connaître la vérité . . .

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je sais que vous êtes parfaitement conscient du fait . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je croyais que l'honorable secrétaire parlementaire avait la parole justement pour traiter de cette question de privilège.

M. Deans: Oui, mais il ne le faisait pas.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je dois par conséquent écouter le député jusqu'à la fin.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, à la suite d'une des assertions du député m'accusant de soupçonner les députés de ne pas avoir dit la vérité ou de leur imputer de mauvaises intentions, j'affirme qu'il n'a pas dit la vérité telle qu'elle est. J'aimerais rappeler qu'en réponse au député, le 9 octobre 1980, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a dit, comme on peut le lire à la page 3550 du hansard:

A l'occasion de la mise en délibération de cette motion aujourd'hui, j'ai eu des entretiens avec les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce et j'ai examiné avec eux les 115 décrets du conseil qui ont été passés dans l'intervalle de ces 15 années. Ils sont intéressants à lire. J'ai ici le texte de plusieurs d'entre eux. Sur ces 115 décrets, 67 concernent des sociétés qui n'existaient pas en 1965 et qui ne pouvaient donc bénéficier de l'accord. Trente-cinq de ces 67 sociétés fonctionnent toujours.

Lorsque le député a déclaré aujourd'hui, avec des trémolos dans la voix, que nous . . .

M. Nielsen: C'est de l'opposition systématique.

M. Laniel: . . . que nous privions le député de Vaudreuil (M. Herbert) de l'accès à l'information et aux documents, il n'a pas dit la vérité parce qu'il n'a pas pris la peine de lire l'intervention du député.

M. Taylor: Pourquoi nous faites-vous perdre notre temps alors?

M. Deans: Je demande maintenant que le député retire ce qu'il a dit. Je n'ai jamais dit quoi que ce soit qui ne soit pas vrai. En fait, si Votre Honneur s'en souvient, j'ai dit qu'il n'y avait qu'une seule des deux interprétations qui pouvait être donnée à cette motion dont la Chambre avait été saisie. La première, c'était que le député n'avait pas eu accès à cette information, la deuxième, qu'il abusait du temps de la Chambre. J'ai préféré rejeter celle-ci parce que je croyais que le député était honnête.

Je demande que cette remarque antiparlementaire qu'on m'a attribuée soit retirée immédiatement.

M. Taylor: Arrêtez de nous faire perdre du temps.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, je sais que le député . . .

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a la parole.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, une mise au point pour le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il a parlé de deux options, mais il a oublié la troisième. Le public ne dispose pas nécessairement de ce qui peut m'être accessible, donc ce n'est pas du domaine public. Il a oublié cette troisième option.

M. Deans: C'est bien possible, mais cela ne l'autorise pas à dire ce qu'il a dit.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a soulevé la question de privilège pour demander que le député retire ses remarques immédiatement. A mon avis, compte tenu de la nature du débat de cet après-midi, nous entendons régulièrement des accusations selon lesquelles . . .

M. Deans: Non, non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): . . . le député qui vient de parler ne relatait pas les faits ou déformait la vérité. Cependant, je n'ai pas entendu une accusation bien précise. Si, après avoir vérifié les bleus et lu le hansard demain, le député pense qu'on l'a attaqué personnellement et que sa question de privilège est bien fondée, il pourra la soulever devant madame le Président au moment approprié.

Des voix: Il est 6 heures!

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.